

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du  
Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme



- Zonage du PLU**
- Espaces boisés classés
  - Espace vert protégé
  - Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Zone non aedificandi
  - Espaces proches du rivage
  - Espaces remarquables et caractéristiques
  - 100 mètres de la Loi littoral
- Atlas des zones inondables:**
- Lit mineur
  - Lit moyen
  - Lit majeur
- A titre indicatif**
- Parcelles
  - Bâti dur
  - Bâti léger
  - Bâti non cadastré

